



N° 2021/33
du 28 avril 2021



DELIBERATION

*portant acquisition des lots de voirie et réseaux divers du lotissement
« CANYSIA », en vue de leur classement dans le domaine public communal*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n° 69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté modifié du Président de la province Sud n° 1976-2015/ARR/DFA du 30 juillet 2015 autorisant la SAS HABITAT RESIDENTIEL à réaliser un lotissement dénommé « CANYSIA », sur la commune de PAÏTA,
- La commission de l'aménagement urbain consultée en sa séance du 16 avril 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de la procédure de classement des voies et réseaux divers du lotissement « CANYSIA », il est décidé d'acquérir à titre gratuit les lots ci-après désignés, appartenant au SYNDICAT DU LOTISSEMENT CANYSIA, conformément au plan n° 2021-DL-01 du 11/01/2021 annexé à la présente délibération :

Numéro du lot	Superficie	Destination	N.I.C
191	36ca	TRANSFORMATEUR	438232-5085
194	11a 75ca	BASSIN D'ORAGE	438231-2893
195	23a 71ca	BASSIN D'ORAGE	438231-6756
196	36a 78ca	BASSIN D'ORAGE	438231-7974
199	6a 63ca	VOIRIE	438232-5123
200	68a 43ca	VOIRIE	438231-5888
201	28a 21ca	VOIRIE	438231-3950
202	9a 52ca	VOIRIE	438231-6849
203	10a 45ca	VOIRIE	438231-6948
204	22a 48ca	VOIRIE	438231-5965
210	2a 03ca	VOIRIE	438232-8013
216	65a 94ca	VOIRIE	438232-5197
217	24a 96ca	VOIRIE	438232-5036

Les procès-verbaux de description des limites des lots susmentionnés, dont la valeur vénale totale est estimée à 634.560 F/CFP, seront annexés aux actes authentiques.

ARTICLE 2 :

Il est donné tout pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment à l'effet de signer les actes authentiques à intervenir, dont la rédaction et la publication sont confiées à l'office notarial SCP Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Élisabeth MOUGEL et Stéphanie LAUBREAUX, notaires associés à NOUMEA.

ARTICLE 3 :

Les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune. La dépense correspondante sera imputée au compte 2111 du budget communal.

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ

ARTICLE 4 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Handwritten signatures of council members and other officials, including a signature that appears to be 'Sogikulu'.

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- S.A.S..... 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Service des Finances..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Trésorier de la province Sud..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DIITT..... 1
- Notaire..... 1
- Intéressé..... 1
- Affichage..... 2
- Archives..... 1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 29 AVR. 2021
- de la notification effectuée le 29 AVR. 2021
- de la publication effectuée le 29 AVR. 2021

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint,

Xavier TIEDREZ

POUR AMPLIATION

Païta, le 29 AVR. 2021

Haut Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Légende

-  Voirie
-  Transformateur
-  Bassin d'orage
-  Plan parcellaire
-  Lotissement CANYSIA



Echelle : 1:3 000

Données sources : GIE SERAIL / DITTT

Réf. Plan : 2021-DL-01 du 11/01/2021

COMMUNE DE PAITA

Lotissement CANYSIA
Acquisition des lots de voirie et
réseaux divers

